



16ème législature

Question N° : 18592	De M. Emmanuel Fernandes (Non inscrit - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Travail, santé et solidarités
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Reconnaissance des maladies vectorielles à tiques	Analyse > Reconnaissance des maladies vectorielles à tiques.
Question publiée au JO le : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Emmanuel Fernandes attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la reconnaissance de l'ensemble des maladies à tiques ainsi que sur les carences en matière de prise en charge et de diagnostic de ces maladies. Le taux d'incidence de la borréliose de Lyme est en constante augmentation. Selon l'Institut Pasteur, en France, entre 2009 et 2021, le nombre de cas annuels estimés a varié entre 26 146 et 68 530, avec une tendance à la hausse. Cependant, on constate toujours une méconnaissance vis-à-vis des maladies transmises par les tiques, des faiblesses dans les diagnostics, des carences en matière de prise en charge et une prévention insuffisante nationalement et ce malgré le plan de lutte contre la maladie de Lyme et autres maladies transmissibles par les tiques mis en place en janvier 2017 par le ministère chargé de la santé. Les maladies vectorielles à tiques (MVT) présentent des symptomatologies diverses, rendant leur diagnostic difficile et, *de facto*, leur prise en charge compliquée, d'autant plus que le délai entre la piqûre et l'apparition des symptômes peut parfois être de plusieurs mois voire plusieurs années. Le sondage de France Lyme montre que les malades chroniques citent plus de dix symptômes différents, la majorité des cas se manifestant sous forme d'érythème migrant, de douleurs et de fatigue. La maladie de Lyme est très invalidante. Les malades souffrent constamment, ce qui dégrade leur qualité de vie et réduit leur vie sociale. Le test de dépistage ELISA ne décèlent pas systématiquement la maladie de Lyme. Ainsi, il est souvent nécessaire de réaliser un second test (*Western blot*) afin de confirmer le résultat. Ce dernier test n'est remboursé par la sécurité sociale que si les résultats du test ELISA se sont révélés positifs. Par précaution et par manque de confiance dans le premier test, certains médecins décident de recourir au second test *Western blot*, même si le test ELISA s'est révélé négatif. Dans cette situation, le patient ne peut pas obtenir le remboursement du *Western blot*, même si ce dernier révèle des traces de la maladie de Lyme. Cela complique l'accessibilité à ce second test. Sachant que, selon le sondage de France Lyme, un tiers des malades ont subi une perte de salaire en raison de leur maladie et un quart ont perdu leur emploi, ces difficultés financières entraîneront des inégalités d'accessibilité. M. le député déplore la méconnaissance des MVT menant à une errance médicale ainsi que la systématisation de l'explication psychosomatique. Selon un sondage de l'association France Lyme auprès de ses membres, 81 % des malades ont connu une errance thérapeutique et 59 % ne sont pas satisfaits de leur prise en charge. France Lyme estime que 300 000 personnes seraient en errance thérapeutique dans le pays, souffrant de symptômes majeurs et cumulés de fatigue, de douleurs migrantes, ainsi que de troubles neurologiques et cognitifs. Le traitement des malades de Lyme met en évidence les limites du système de soins français en matière de diagnostic et de connaissance sur ce sujet. Les personnes atteintes de MVT pâtissent autant de la situation ambiguë à laquelle elles sont confrontées que de leurs symptômes. Il est urgent d'intervenir en mettant en place un plan national de prévention de la maladie de Lyme et des autres MVT. Ainsi, M. le député demande la reconnaissance de l'ensemble des MVT. Il demande également si le Gouvernement envisage d'autoriser le remboursement du test



Western Blot quel que soit le résultat et quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre de toute urgence pour améliorer le diagnostic et la prise en charge des patients.